

Avis n°22-844

## Référence de TED :

[2022/S 005-007945](#) - annonce diffusée le 07 janvier 2022

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/22-844/officiel>

Département(s) de publication : **47, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 82**  
Annonce No **22-844**

---

### I.II.III.IV.VI.

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I : Pouvoir adjudicateur

#### I.1) NOM ET ADRESSES

Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, Numéro national d'identification : 25470182400016, 26 rue Diderot,  
Point(s) de contact : Monsieur le Président, 47031, Agen Cedex, F, Téléphone : (+33) 5 53 77 65 00, Courriel : [president@te47.fr](mailto:president@te47.fr) , Fax : (+33) 5 53 77 72 78, Code NUTS : FRI14

##### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.te47.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://demat-ampa.fr>

#### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

#### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://demat-ampa.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**

par voie électronique à l'adresse :

<https://demat->

[ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=572114&orgAcronyme=INTERCO\\_47\\_12](https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=572114&orgAcronyme=INTERCO_47_12)

#### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

#### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

### Section II : Objet

#### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Recherche d'amiante et d'HAP dans les enrobés et bétons, dans le cadre des travaux de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne

Numéro de référence : 2022-001

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71351100

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

**Services**

II.1.4) Description succincte : Accord-cadre à bons de commande portant sur la recherche, avant travaux, d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (H.A.P) dans les enrobés de chaussées et bétons. Des carottages seront effectués préalablement aux travaux réalisés par Territoire d'Energie Lot-et-Garonne. Ces prestations comprennent : les demandes de DT/DICT, et demandes de permissions de voirie ; les prélèvements de carottes ; le conditionnement et le transport ; les analyses en laboratoire ; la constitution de rapports d'analyses correspondant.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants : Néant

#### II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Territoire Ouest Lot-et-Garonne

Lot n° : 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 90715100

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 90715200

Descripteur supplémentaire :

## II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRI14

Lieu principal d'exécution : Département de Lot-et-Garonne

II.2.4) Description des prestations : Marché à bons de commande portant sur la recherche, avant travaux, d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (H.A.P) dans les enrobés de chaussées et bétons. Des carottages seront effectués préalablement aux travaux réalisés par Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, sur le territoire des communes des EPCI suivants : - Communes de la Communauté de Communes du Pays de Duras- Communes de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun- Communes de la Communauté de Communes Lot-et-Tolzac- Communes du Val de Garonne Agglomération- Communes de la Communauté de Communes Coteaux et Landes de Gascogne- Communes de la Communauté de Communes Albret Communauté- Communes de la Communauté de Communes Confluent et Coteaux de Prayssas. Pas de montant minimum annuel. Maximum annuel : 200 000 euros HT

## II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

## II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : euros

## II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : La durée du marché est d'un an à compter de la date de notification du marché, reconductible 3 fois de manière expresse avec un préavis de 2 mois.

## II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

## II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

## II.2.11) Information sur les options

Options : non

## II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

## II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : La durée du marché est d'un an à compter de la date de notification du marché, reconductible 3 fois de manière expresse avec un préavis de deux mois.

## II.2) DESCRIPTION

### II.2.1) Intitulé : Territoire Est Lot-et-Garonne

Lot n° : 2

### II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 90715200

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 71351100

Descripteur supplémentaire :

### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRI14

Lieu principal d'exécution : Département de Lot-et-Garonne

### II.2.4) Description des prestations : Marché à bons de commande portant sur la recherche, avant travaux, d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (H.A.P) dans les enrobés de chaussées et bétons. Des carottages seront effectués préalablement aux travaux réalisés par Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, sur le territoire des communes des EPCI suivants :- Communes de la Communauté de Communes des 2 Rives situées en Lot- et- Garonne- Communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois- Communes de la Communauté d'Agen Agglomération- Communes de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot- Communes de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord.Pas de montant minimum annuel.Maximum annuel : 200 000 euros HT

### II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

### II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : euros

### II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction :oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : La durée du marché est d'un an à compter de la date de notification du marché, reconductible 3 fois de manière expresse avec un préavis de 2 mois.

### II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

### II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération :non

### II.2.11) Information sur les options

Options : non

### II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non  
Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : La durée du marché est d'un an à compter de la date de notification du marché, reconductible 3 fois de manière expresse avec un préavis de deux mois.

## Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Les candidats doivent fournir les preuves des capacités techniques suivantes : attestation COFRAC ou équivalente du laboratoire réalisant les analyses des échantillons (amiante et HAP) ; attestations de compétence SS4.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

### III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Le présent marché s'adresse aux diagnostiqueurs certifiés par un organisme agréé qui effectuent des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante / HAP, visées à l'article R.1334-29 du Code de la Santé Publique, associés à un laboratoire d'analyse accrédité COFRAC pour la recherche d'amiante / HAP dans les matériaux.

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

## Section IV : Procédure

## IV.1) DESCRIPTION

### IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

### IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

### IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

### IV.1.5) Information sur la négociation

### IV.1.6) Enchère électronique :

### IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

## IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

### IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

### IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

4 février 2022 - 12:00

### IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

### IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 4 (A compter de la date limite de réception des offres)

### IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 4 février 2022 - 12:00 Lieu : Siège de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, à Agen

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : L'ouverture des plis n'est pas publique et sera effectuée conformément au Code de la commande publique.

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : 2025

### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera acceptée

## VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le présent marché s'adresse aux diagnostiqueurs certifiés par un organisme agréé qui effectuent des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante / hap, visées à l'article R.1334-29 du Code de la Santé Publique, associés à un laboratoire d'analyse accrédité COFRAC pour la recherche d'amiante / hap dans les matériaux. Les intervenants devront disposer des attestations de compétence individuelle délivrée par un organisme certifié, relevant de la sous-section 4 du décret no2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante. Avance : avance forfaitaire de 5% du montant TTC du bon de commande, portée à 20% pour les PME, pour les bons de commande supérieurs à 50 000 euro(s) H.T. Et d'une durée d'exécution dépassant les deux mois. Constitution préalable d'une garantie à première demande ou, si les deux parties en conviennent, d'une caution personnelle et solidaire. Financement : fonds propres de Territoire d'énergie Lot-Et-Garonne, éventuellement contributions des communes et CAS Face. Marché passé sur la base de prix unitaires révisables. Paiement : mensuel, par mandat administratif puis virement bancaire, effectué à 30 jours

## VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet - CS 21490, 33063, Bordeaux Cedex, F,  
Téléphone : (+33) 5 56 69 27 45, Courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr), Fax : (+33) 5 56 24 39 03, Adresse internet : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement des litiges (CCIRA), Direccte Nouvelle-Aquitaine, Pôle C, 118 cours du Maréchal Juin, TSA 10001, 33075, Bordeaux Cedex, F,  
Téléphone : (+33) 5 56 69 27 45, Courriel : [na.polec@direccte.gouv.fr](mailto:na.polec@direccte.gouv.fr)

### VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - référé précontractuel jusqu'à la signature du marché par l'acheteur public (article L551-1 du code de justice administrative).- référé contractuel exercé après la conclusion du contrat (articles L551-13 à L551-23 du code de justice administrative) dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution (6 mois à compter de la conclusion du contrat si non publication)- recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du contrat (assorti ou non d'un référé suspension) dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision ou de l'acte attaqué (article R.421-1 du code de justice administrative)- recours de pleine juridiction par tout candidat évincé dans un délai de 2 mois à compter de la passation dans le présent support de l'avis d'attribution annonçant la conclusion du marché.

### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

## VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

4 janvier 2022